



« Les paiements pour services environnementaux: un mécanisme d'avenir pour la biodiversité ? »

Mardi 24 mai 2016 de 18h45 à 21h00

Intervenant : **Alain Karsenty**, économiste de l'environnement,
directeur de recherches au CIRAD, enseignant à AgroParisTech et
consultant international



Animé par: **Thierry Mougey**, vice-président de l'Afie

Organisé par: **Enora Bruley**



Café de la Mairie
1^{er} étage
51 rue de Bretagne
75003 Paris

Entrée gratuite - une consommation obligatoire
Nombre de places limité !
Ouvert aux non membres Afie

Métro Arts et Métiers  3  11 ou Temple  3

Inscription obligatoire via :

https://docs.google.com/forms/d/1bx54X0fZDIkKtlfqQJsKKvANG3kK7yF_b7T7hky3vso/viewform

« Les paiements pour services environnementaux: un mécanisme d'avenir pour la biodiversité ? »



L'Afie

Créée en 1979 et rebaptisée en 2014, l'Association Française Interprofessionnelle des Ecologues, est un réseau de professionnels de l'écologie appliquée au service du développement durable. Elle se donne vocation à promouvoir les compétences et les savoir-faire de pointe de l'ensemble des métiers écologues dans le souci de prise en compte de la biodiversité dans tous les secteurs d'activités. <http://www.afie.net/>

Le thème

Les paiements pour services environnementaux (PSE) s'inspirent de la « solution » proposée dans les années 1930 par R. Coase pour prendre en compte les externalités négatives d'une production privée. Il suggérait qu'une négociation entre agents pouvait conduire à une compensation du pollueur au pollué ou, à l'inverse, d'un paiement du pollué au pollueur pour que ce dernier réduise son externalité. Il ne s'agit pas de mettre en marché les services écosystémiques mais de rémunérer la suspension contractuelle de droits d'usage, de financer le travail consenti pour la restauration de l'écosystème et, dans certains cas, de soutenir la création de systèmes économiques alternatifs. Cependant, les PSE doivent-ils compenser un manque à gagner ou récompenser des comportements vertueux ? Quand des réglementations environnementales existent déjà, peut-on payer les acteurs pour faciliter l'application des lois ? Une généralisation des PSE rendrait-elle improbable les pratiques désintéressées de conservation ? Comment financer de tels instruments et jusqu'à quand payer pour conserver ?

Les cafés-débats Afie

Les cafés-débats sont l'occasion pour les ingénieurs et techniciens écologues, et plus globalement les personnes s'intéressant à l'écologie appliquée, d'échanger des idées sur un thème donné dans un lieu convivial. Un intervenant débute la séance par une présentation, puis un débat fait suite, pendant lequel chacun peut, s'il le souhaite, poser ses questions et partager ses idées. Les cafés-débats de l'Afie sont une action reconnue au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

L'intervenant

Alain Karsenty est un expert des instruments économiques et des politiques publiques concernant le climat, les forêts, le foncier et les ressources naturelles dans les pays en développement (Afrique centrale, Madagascar...). Ses thèmes de recherche privilégiés sont la fiscalité forestière, la gestion des forêts sous le régime des concessions, les « paiements pour services environnementaux » (PSE) et le mécanisme REDD+ (Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation). Il enseigne l'économie et les politiques forestières à l'AgroParisTech Montpellier, est membre des Comités Scientifiques de la FNH et du FFEM et consultant pour de nombreuses organisations internationales tels que, la Banque Mondiale, la Commission Européenne, la FAO ou encore l'ONU-REDD+.

L'organisatrice

Enora Bruley, après un parcours en écologie et une spécialisation en politiques publiques et stratégies pour l'environnement, est actuellement à la recherche d'un emploi à l'interface Science/Société dans son domaine d'expertise, la biodiversité.